

DEPARTEMENT DES LANDES (40)
VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
 40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE
 Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
 SEANCE DU 28 MARS 2023

N° 20230328_07

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-deux mars, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

| | | | |
|--|-----|---|---------------------------|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal | 29 | Date de convocation | Le 22 mars 2023 |
| Nombre de présents | 24 | Date d'affichage | Du 3 avril au 4 juin 2023 |
| Nombre de pouvoirs | 5 | Secrétaire de séance <i>(conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)</i> | M. Guy LUQUE |
| Suffrages exprimés | 29 | Rapporteur | M. Guy LUQUE |
| Nomenclature | 7.1 | Certifiée exécutoire | Le 3 avril 2023 |

PRESENTS : M. Régis GELEZ, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, M. Joffrey ROMAIN, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, Mme Coralie LECOLIER, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre LAFFITTE, à M. Régis GELEZ, Maire ; Mme Christine GAYON, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Guy LUQUE ; M. Gilles DOR, à M. Thomas CASAMAYOU.

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission « Administration générale – Finances » qui s'est réunie le 16 mars 2023,

Constatant que le Compte Administratif 2022 du Budget principal de la Ville fait apparaître :

FONCTIONNEMENT :

Résultat cumulé 2022 2 889 312,87 €

INVESTISSEMENT :

Résultat cumulé 2022 - 1 119 852,65 €
 Résultat des RAR 2022 - 353 358,67 €
 Besoin de financement: - 1 473 211,32 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Affiché/Publié le 03/04/2023

ID : 040-214002842-20230328-20230328_07-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter en 2023 au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 1 473 211.32 € pour financer le déficit de la section d'investissement.

PRÉCISE, par conséquent, que le résultat reporté de fonctionnement (compte 002) en 2023 sera donc de 1 416 101.55 €.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

(4 abstentions : Mme LABERTIT, M. DOR (via son pouvoir donné à M. CASAMAYOU),
Mme LÉCOLIER et M. CASAMAYOU du Groupe « Osons Tyrosse-Semisens 2026 »)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Guy LUQUE.